

# La Gazette de Berthier.

PUBLIÉE PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER

UN DOLLAR PAR AN

BERTHIER, 4 JANVIER 1889

C. A. CHENEVERT, DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE LA SEIGNEURIE, DE LA PAROISSE, ET DU COMTÉ DE BERTHIER, P. Q., (Canada.)

## § I

LA FABRIQUE DE BERTHIER.

(Suite.)

IV Ordonnance du même, en date du 20 mai 1773, dans laquelle il approuve les comptes et la décharge des anciens marguilliers, et ordonne de faire redorer le calice et la patène. (1)

V Ordonnance de Mgr. † Jean François (Hubert), évêque de Québec, en date du 14 juillet 1788, dans laquelle il alloue les comptes jusqu'au 1er janvier 1787.

VI Ordonnance (1) du même, en date du 19 juin 1795, dans laquelle il ordonne que le compte de l'année 1794 soit tiré et porté au registre, et approuve une résolution de fabrique permettant au curé de jouir de six arpents de terre de profondeur en arrière du nouveau presbytère.

VII Ordonnance de Mgr. † P. (Denant), évêque de Québec, en date du 22 juillet 1802, dans laquelle il alloue les comptes jusqu'au 1er janvier 1802.

VIII Ordonnance de Mgr. † J. O. (Plessis), évêque de Québec, en date du 11 juillet 1807, dans laquelle il alloue les comptes jusqu'au 1er janvier 1807, et donne décharge aux marguilliers précédents.

IX Ordonnance de Mgr. † Bernard Clé, (Panet), évêque de Saldes et coadjuteur de l'évêque de Québec, en date du 13 juin 1814, dans laquelle il alloue les comptes et décharge les marguilliers jusqu'au 1er janvier 1813.

X Ordonnance de Mgr. † J. O. (Plessis), évêque de Québec, en date du 1er juin 1819, dans laquelle il alloue les comptes et décharge les marguilliers jusqu'au 1er janvier 1818, et ordonne 1o. qu'à l'avenir les deniers de la fabrique ne soient plus employés pour l'église ou le presbytère sans sa permission spéciale : 2o. que les fidèles ne passent plus par le sanctuaire pour communier de l'église à la sacristie, etc. etc.

XI Ordonnance de Mgr. † J. J. (Lartigue) évêque de Telmesse et auxiliaire de Mgr. de Québec pour le district de Montréal, en date du 4 juin 1823, dans laquelle il alloue les comptes jusqu'au 1er janvier 1821, et ordonne que l'on fasse des actes de l'adjudication des banes en forme authentique, et que le cimetière soit mis à l'abri des animaux.

XII Ordonnance du même, en date du 7 juin 1826, dans laquelle il alloue les comptes jusqu'au 1er janvier 1826.

XIII Ordonnance du même, en date du 4 juin 1830, dans laquelle il alloue les comptes jusqu'au 1er janvier 1829, et ordonne 1o. que la lampe brûle le jour et la nuit devant le T. S. Sacrement ; 2o. que le cimetière soit mis à l'abri de l'entrée des animaux, etc.

XIV Ordonnance du même, devenu évêque de Montréal, en date du 8 juin 1837, dans laquelle il alloue les comptes jusqu'au 1er janvier 1836, et ordonne 1o. qu'à l'avenir chaque marguillier rende ses comptes dans l'année qui suit celle de sa comptabilité ; 2o. qu'il ne soit employé aucun denier de l'église à d'autres fins, qu'à celles pourvues par la loi, sans la permission par écrit de l'évêque ; 3o. qu'on ne laisse aucune personne du sexe toucher l'orgue sans une permission

par écrit de l'évêque (1), et que la femme qui y jouera soit entourée d'une balustrade épaisse, de manière qu'elle ne soit vue ni de la nef, ni du chœur ; 4o. que tous les titres de propriétés appartenant à la fabrique soient enregistrés au plus tôt au greffe de la juridiction civile de Montréal, etc, etc.

XV Ordonnance de Mgr. † Ig. (Bourget), évêque de Montréal, en date du 7 juillet 1844, dans laquelle il alloue les comptes jusqu'au 1er janvier 1844, et ordonne qu'à l'avenir les paroissiens de cette paroisse soient admis aux assemblées de fabrique, mais seulement quand il sera question des élections de marguilliers ou des redditions de comptes.

XVI Ordonnance du même, en date du 2 juillet 1850, dans laquelle il alloue les comptes jusqu'au 1er janvier 1850.

XVII Ordonnance du même, en date du 1er juin 1853, dans laquelle il alloue les comptes jusqu'au 1er janvier 1853, et ordonne qu'il soit acheté un nouvel ostensor.

XVIII Ordonnance du même, en date du 4 septembre 1857, dans laquelle il alloue les comptes jusqu'au 1er janvier 1857, et ordonne qu'à fur et à mesure que la fabrique en aura les moyens, elle se procure toutes les choses nécessaires pour faire le service divin, selon le pur rit romain.

XIX Ordonnance du même en date du 21 juin 1861, dans laquelle il alloue les comptes jusqu'au 1er janvier 1861, et ordonne de refaire la clôture du cimetière (en fer, si on le veut) etc.

XX Ordonnance du même, en date du 1er juillet 1866, dans laquelle il alloue les comptes jusqu'au 1er janvier 1866, et ordonne que chaque marguillier rende ses comptes le plus tôt possible après son année de comptabilité, etc, etc.

XXI Ordonnance du même, en date du 25 octobre 1868, dans laquelle il alloue les comptes jusqu'au 1er janvier 1868, et ordonne que, dans une assemblée de paroisse, on adopte un règlement pour faire payer les rentes de banes d'avance, afin que la fabrique ne perde aucun arrérage. Etc. Etc.

XXII Ordonnance de Mgr. † E. C. (Fabre), évêque de Gratiopolis, et coadjuteur avec succession future de Mgr. de Montréal, en date du 3 juillet 1873, dans laquelle il ordonne que l'on fasse un relevé des comptes, dont il n'a pu constater l'état, que l'on mette à exécution l'ordonnance précédente relative au paiement des banes, et que l'on cesse de faire usage de l'orgue aux offices pour les défunts.

XXIII Ordonnance du même, en date du 18 juillet 1875. (2)

XXIV Ordonnance du même, devenu évêque de Montréal, en date du 20 juin 1878, dans laquelle il alloue les comptes jusqu'au 1er janvier 1878. Etc.

XXV Ordonnance du même, en date du 10 juin 1882, dans laquelle il alloue les comptes jusqu'au 1er janvier 1880. Etc.

XXVI Ordonnance du même, en date du 29 septembre 1885, dans laquelle il alloue les comptes jusqu'au 1er janvier 1885. Etc.

XXVII Ordonnance du même, devenu archevêque de Montréal, en date du 6 juin 1888, dans laquelle il alloue les comptes jusqu'au 1er janvier 1888. Etc.

(1) Mgr. Lartigue donna cette permission par écrit le même jour pour les Delles, Barbier, à la condition qu'elles seraient remplacées aussitôt que l'on pourrait trouver un homme capable d'être organiste.  
(2) Cette ordonnance n'est pas signée.

(A continuer.)

## FEUILLETON

### Un Devouement

DEUXIÈME PARTIE.

XVI

(Suite.)

—Vous voyez bien, reprit le mari, que vous avez peur, qu'il y a quelqu'un !

L'avocat allait frapper à la porte, se montrer, quand une voix, la voix de la femme, lui parvint par les interstices de la porte.

—Ne bougez pas ! ne craignez rien ! Je vous sauverai !

Puis il n'entendit plus rien. Le mari semblait sorti, ainsi que la comtesse. Georges avait des frissons par tout le corps. Une sueur froide l'inondait. Dans quel guépier était-il venu se fourrer là ? Il pensa à Claire, à son amour, il lui sembla tout à coup que la flamme de cet amour, qui éclairait toute sa vie, venait de s'éteindre. Il avait peur. Le silence qui s'était fait subitement l'effrayait plus que les cris qui venaient de frapper ses oreilles.

Il alla vers la fenêtre. A travers les barreaux, il vit les rayons de soleil, qui avaient réussi à percer les nuages et qui tombaient en nappes d'or sur le sommet des arbres qui verdoyaient. Des alouettes montaient avec des zigzags d'ailes dans le ciel. Il les enviait, il enviait leur insouciance, leur liberté. Puis il revint à la porte, essaya de l'ouvrir. Elle ne bougea pas. Elle était fermée extérieurement. Il revint dans la pièce, s'assit. Combien de temps allait-il rester là ? Son inquiétude était devenue de l'anxiété. Une heure se passa, puis deux. Personne ne venait le délivrer. Toute la maison semblait morte. Un silence sourd l'entourait.

Toutefois l'espérance ne l'avait pas abandonné encore. Il se disait que c'était impossible que la comtesse l'oublât là. Elle avait dû chercher à éloigner son mari et elle viendrait le délivrer dès qu'elle aurait un moment de liberté. Il en serait quitte pour une après-midi de solitude. Ce qui le tourmentait le plus pour le moment c'était la faim, il était parti à jeun et il sentait son estomac le tirailler terriblement. Il devait être l'heure du déjeuner.

A ce moment, un bruit à la fenêtre attira son attention. C'était comme le froissement de quelque chose le long du mur. Il y courut. Il vit un panier se balancer en rasant les barreaux comme s'il descendait du toit. Il s'en empara, et, comme il ne pouvait pas le faire entrer par le grillage trop étroit, il prit un à un les objets qu'il contenait. Il y trouva d'abord un billet de la comtesse lui recommandant de manger avec appétit et d'être sans inquiétude. Son mari devait partir le soir même. Sa colère semblait apaisée et il ne songeait plus au cabinet. Il les verra partir tous les deux en voiture, mais il ne devait pas en concevoir de crainte. Elle allait seulement le conduire à La Fère et elle reviendrait aussitôt. Avec ce billet, le panier contenait tout ce qu'il fallait pour un copieux déjeuner.

Georges de Fresnières installa une table tant bien que mal et mangea. Puis, pour prendre patience, il se mit à relire les papiers qu'il avait dans sa serviette. Il avait quelques cigares. Il les fuma coup sur coup, bien qu'il ne fût pas un grand fumeur. Comme la nuit commençait à tomber, il s'installa à la fenêtre et admira le paysage environnant. Il

était rassuré maintenant et n'avait plus d'apprehensions. La nuit venue, il serait délivré et pourrait reprendre le chemin de Paris.

Il faisait presque nuit. Le soleil était couché quand le portail, avec un grincement sinistre, tourna sur ses gonds. Une voiture entra dans la cour. C'était sans doute la voiture annoncée. Le mari allait partir. Il serait libre ! En effet, il vit bientôt deux ombres se mouvoir, une ombre masculine et une ombre féminine, dont il lui était impossible de distinguer les traits, car il les devinait plutôt qu'il ne les apercevait. Il entendit un claquement de fouet, un battement de fer de cheval, deux ou trois hennissements, puis un roulement rapide. Le véhicule venait de s'éloigner. Le portail se referma. Georges n'avait plus sans doute que quelques instants à attendre. Il prit patience. Il n'avait plus rien à fumer, il n'avait plus de lumière. Il ne pouvait plus rien voir dans la campagne, enseveli dans une ombre profonde. Il chercha les restes de son déjeuner et mangea. Une heure se passa, puis deux, puis trois, puis toute la nuit. La voiture n'était pas revenue et il attendait toujours.

Alors seulement, une grande terreur le prit. Il avait été cruellement trompé, trahi. Dans quel but ? Quel ennemi ? Il pensa aussitôt à Roustan. Cette voix qu'il avait cru reconnaître. Puis il l'avait aperçu le matin dans le même train. Ah ! le misérable ! Il commença à redouter tous les malheurs et il se jeta sur son lit avec des larmes d'angoisse dans les yeux, mordant de rage son oreiller et ses draps. Qu'allait devenir Claire et la reverrait-il jamais ?

XVII

Un mois s'était écoulé depuis la disparition de Georges de Fresnières. Cette disparition mystérieuse avait fait grand bruit au palais, puis dans le monde parisien, où le jeune avocat comptait beaucoup d'amis et de connaissances. Toute la presse avait brodé là-dessus des variations plus ou moins heureuses. Bref, vu la notoriété du sequestré, cette histoire avait fait, pendant huit jours, un bruit énorme. On devine l'émoi qu'elle avait jeté dans l'hôtel de Servas.

Charles avait caché avec soin les journaux à sa sœur, mais il n'avait pas empêché la jeune fille d'être fort inquiète de ne plus voir George. Elle ne doutait pas de son amour, mais elle redoutait qu'il ne fût arrivé au jeune homme quelque malheur. Charles ne lui parlait pas de lui, et quand elle l'interrogeait à son sujet, il évitait de répondre. Cette attitude augmentait encore terriblement ses angoisses.

Toutes ces préoccupations avaient un peu fait oublier, même par Claire, le vieillard trouvé blessé dans l'hôtel et son aventure. Après être resté huit jours entre la vie et la mort, l'inconnu avait enfin pu reprendre possession de lui-même, et ses blessures avaient commencé à se cicatriser. Dans les premiers jours Claire l'avait peu quitté, mais depuis qu'elle avait commencé à craindre pour son amour, elle ne le voyait plus que rarement, car elle restait enfermée dans sa chambre, passant tout son temps à pleurer.

Le commissaire de police avait mené rapidement son enquête, et tous les soupçons qui avaient d'abord pesé sur le blessé s'étaient dissipés. Un des rôdeurs, arrêté quelques jours après la tentative criminelle, avait raconté tout ce qui s'était passé. Il s'était plaint beaucoup de l'imprudence du maître et de la sottise idée qu'il avait eue d'in-

troduire avec lui dans le jardin ce vieillard, dont les cris avaient fait manquer une superbe affaire.

De plus, le magistrat avait dit à Charles que les papiers trouvés sur le blessé étaient en règle, et que cet infortuné lui paraissait être un très honnête homme. Il avait servi son pays avec honneur et était décoré de la médaille militaire. C'était un ancien zouave nommé Jacques Bernard.

Cette révélation avait fort surpris Charles de Servas, qui se rappelait avoir connu autrefois un ancien soldat de ce nom, qui avait été serviteur chez sa mère au Mexique. Il se promettait d'interroger là-dessus le vieillard et de tâcher d'éclaircir ce nouveau mystère, mais les événements qui survinrent donnèrent à ses pensées un autre cours...

Le blessé était resté dans un des communs de l'hôtel ; il était soigné par un domestique de confiance, mais Charles l'avait presque oublié. Claire elle-même, nous l'avons vu, toute à sa douleur, s'en préoccupait à peine. Et l'inconnu pourtant ne pouvait, lui, détourner ses pensées des deux jeunes gens. Il en parlait sans cesse. Il paraissait souffrir de ne pas les voir. Il aurait voulu se lever, aller et venir dans l'hôtel pour s'informer, car, par une clairvoyance surnaturelle, il avait deviné que la douleur s'était abattue sur cette demeure.

Cependant, à l'intérieur de l'hôtel, les événements se précipitaient. Un matin, le *Figaro* avait publié une dernière note sur l'affaire de Fresnières dans laquelle la sœur de Charles était presque nommée. "L'escapade du jeune avocat, y était-il dit, paraissait d'autant plus criminelle qu'il était question, depuis quelques jours, d'un très riche mariage. On lui avait accordé la main, qu'il avait sollicitée, d'une des jeunes filles les plus remarquées de la haute société parisienne, Melle C. de S..."

En lisant ce perfide entrefilet, Charles avait été pris d'un accès de rage folle. Il faisait des projets de vengeance terribles. Il allait faire rechercher Georges de Fresnières, le provoquer, le tuer. La douleur de sa sœur l'affolait. Il avait demandé son coupé pour se rendre au journal et faire publier une rectification quand on lui avait annoncé : —M. André Roustan !

Il y eut un mouvement de surprise. Il n'avait pas vu celui-ci depuis la scène du Vaudeville. Il commença de l'introduire. André paraissait grave. Il avait une tenue solennelle de témoin, la redingote boutonnée. Il tendit sa main à Charles.

Je n'ai pas l'habitude d'abandonner mes amis dans le malheur. J'ai appris par les journaux la conduite de ce misérable. On s'en occupe beaucoup. Le nom de ta sœur a été malheureusement mêlé à l'affaire. Je l'ai vu presque imprimé en toutes lettres dans le *Figaro* de ce matin. Voilà la pauvre fille horriblement compromise.

Charles releva fièrement la tête. —Je la défendrai. Et malheur ! Roustan répondit :

—Je ne doute pas de ton courage, mais malheureusement, il n'empêchera pas le monde de parler.

Le frère de Claire prit son front à deux mains avec un geste d'angoisse.

—Que faire ! Ah ! cet homme je le tuerais.

—Ce n'est pas encore cela qui sauvera la réputation de ta sœur. Claire sait-elle quelque chose ?

—Elle ne se doute de rien ; elle sait seulement qu'elle ne voit plus Georges et cela suffit à la désoler.

Il y eut entre les deux amis quelques minutes de silence, puis Roustan prit hypocritement les mains de Charles.

—Tu sais, Charles, comme nous avons été liés. Tu sais quelle affection j'ai pour toi et tout ce qui te touche. Je suis disposé à tous les sacrifices pour te tirer de ce mauvais pas.

Charles ému, pressa les mains d'André.

—Je n'en doute pas, cher ami, et je te remercie, mais je ne vois guère le moyen...

—Si ta sœur n'avait pas pour moi une répugnance trop forte...

—Le frère fit un mouvement.

—Que veux-tu dire ? Tu consentirais encore après ce qui s'est passé ?

—C'est l'offre que je venais te faire.

Le jeune homme avait des larmes dans les yeux.

—Oh ! mon ami !

—Cela coupe court à tous les commentaires, poursuivit Roustan. On fait publier que les journaux ont fait erreur en parlant d'un mariage probable de M. Georges de Fresnières avec Melle C. de S... Mlle C. de S. était déjà fiancée à M. André Roustan. On annoncerait en même temps la date de la signature du contrat. Et je me charge, moi, de faire taire les mauvaises langues et d'empêcher les vipères de siffler.

Charles ne savait comment remercier son ami.

—C'est la vie que tu nous sauves, à tous les deux, plus que la vie, l'honneur !

—Je suis trop heureux de vous être utile. Puis mon sacrifice sera doux, car je n'ai jamais cessé d'aimer Claire, tu le sais.

—Oui, oui, fit vivement Charles. —Il ne s'agit plus que d'obtenir son consentement.

Le jeune homme fit avec conviction :

—Je m'en charge ! Elle devra s'estimer trop heureuse.

—Parle-lui le plus tôt possible.

—A l'instant même.

—Je viendrai à cinq heures chercher la réponse. Nous aurons le temps de rédiger la note et de la porter au *Figaro*.

Les deux amis se serrèrent chaleureusement la main, puis Charles souleva.

—Prévenez ma sœur que j'ai besoin de lui parler dit-il à la domestique qui se présentait, et demandez-lui si elle peut me recevoir.

Puis il se mit à marcher à grands pas dans le cabinet, l'air agité.

Il pensait à l'accueil que Claire allait faire à sa proposition. Mais il faudrait bien qu'elle acceptât. Il n'y avait pour lui, comme pour Roustan, pas d'autre solution. Au bout de quelques minutes la domestique entra.

Mademoiselle attend monsieur, dit-elle.

Charles fit un geste de décision et se dirigea rapidement vers l'appartement de Claire.

XVIII

L'appartement de Claire était sur le même étage que celui de son frère, au premier ; il occupait l'aile droite du château. La jeune fille était levée depuis longtemps déjà, car elle ne dormait plus et les nuits la fatiguaient. Elle avait hâte de voir le jour luire à travers les persiennes et les rideaux, car il lui semblait que chaque journée qui se levait lui apporterait des nouvelles. Car elle avait passé dans des doutes cruels le mois qui venait de s'écouler depuis la séquestration de Georges.

(A continuer.)

**COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER**

Incorporée par Lettres Patentes sous le Grand Sceau de la Province, le 22 juin 1888.

**Officiers de la Compagnie :**

HON. A. H. PAQUET, *Président*.  
 C. A. CHENEVERT, *Secrétaire-Gérant*.

**DIRECTEURS :**

HON. A. H. PAQUET,  
 C. A. CHENEVERT, M.P.P.,  
 C. A. CHENEVERT, Avocat,  
 A. DEMERS, Avocat,  
 DR. A. F. FLEURY,  
 ARCHIBALD RALSTON.

**GAZETTE DE BERTHIER**

BERTHIER, 4 JANVIER 1889.

**L'Élection de Joliette.**

Le gouvernement d'Ottawa, vient de lancer les brefs pour une nouvelle élection dans le comté de Joliette.

Comme on le sait l'élection de M. Guilbault a été annulée, non pas à cause de ses bienfaits, mais comme l'a dit le Juge-en-chef de la Cour Suprême, pour avoir pratiqué la corruption en grand et de la manière la plus éhontée.

Lundi dernier, à une réunion des nationaux des différentes paroisses de Joliette, M. Hilaire Neveu, agriculteur intelligent et actif, a été de nouveau choisi, dans un enthousiasme indescriptible, pour faire la lutte à M. Guilbault, qui après tout a réussi, la dernière fois, à se faire élire, que par le vote de l'officier-rapporteur, M. Rivard, son beau-frère.

Nous devons féliciter les nationaux de Joliette de ce choix et nous leur prédisons une éclatante victoire, si seulement ils veulent faire le même travail et déployer la même activité qu'à la dernière élection.

Il s'est opéré un tel changement dans ce comté, depuis quelques mois que nous sommes justifiables de prédire cette victoire.

Quel est en effet l'électeur intelligent et patriote qui osera voter pour cette nullité personifiée dans Monsieur Guilbault, pour cet homme, qu'on a accusé si légitimement être un partisan de la fédération impériale, pour cet homme qui pour plaire à Sir John A. MacDonald, n'a pas craint de voter contre les intérêts des cultivateurs du comté de Joliette, et des cultivateurs de la Province de Québec, en votant contre la réciprocité commerciale du Canada avec les États-Unis.

Voyons, qu'a fait M. Guilbault à Ottawa ?

Qu'on nous cite un de ces discours ?

A-t-il jamais motivé l'un des votes qu'il a donnés en chambre ?

De fait (et ceci est regrettable à constater) les deux députés notoirement reconnus comme les plus incapables du Parlement de 1882 à 1886, et comme les valets les plus serviles de l'orangiste Sir John A. MacDonald, furent de l'avis de tous, MM. Guilbault, de Joliette, et P. P. P. de Laprairie.

A part cette considération d'incapacité, qui, au besoin, pourrait toujours être excusable, il en est une autre que les électeurs de Joliette ne pourront passer sous silence, et qui devra les induire à renvoyer M. Guilbault dans ses foyers.

M. Guilbault a contribué par sa servilité et par ses mauvais votes à soutenir un gouvernement qui ne mérite pas la confiance publique.

Ce gouvernement, composé de bleus et d'orangistes n'a cessé depuis quelques années d'empêtrer sur les droits de la Province de Québec.

Non content d'avoir pendu l'un des notres pour assouvir ses instincts d'orangiste, non content d'avoir annihilé l'influence des Canadiens-français dans le cabinet, en divisant nos trois ministres, non content d'avoir

proscrit le français des écoles catholiques du Nord-Ouest, Sir John s'est dit qu'avec des députés serviles comme M. Guilbault il pourrait aller jusqu'au point d'entraver la législation de notre Parlement Provincial et c'est ce qu'il a fait, lorsqu'il a désavoué la loi relative aux magistrats de District, adoptée à la dernière session de Québec.

C'est ce qu'il se propose de faire encore en désavouant le bill des Jésuites qui donne tant sur les nerfs de Messieurs les tories orangistes.

Nous ne faisons là que soulever un coin du voile qui cache tous les méfaits du gouvernement servilement soutenu par M. Guilbault.

Dans un prochain article nous en publierons une liste complète.

A tout événement il y en a bien suffisamment pour engager les électeurs de Joliette à repousser la candidature de M. Guilbault et à appuyer chaleureusement M. Neveu, ce patriote qui n'a été défait que par une voix aux élections de 1886.

La lutte qui commence devra, nous l'espérons, se terminer par l'élection d'un national comme M. Neveu, d'un homme qui s'engagera de combattre de toutes ses forces, le vieux chef orangiste, Sir John A. MacDonald, l'ennemi de notre religion et de notre nationalité.

C'est une belle occasion pour les électeurs du comté de Joliette, de prouver qu'ils reconnaissent l'abnégation, que les libéraux anglais d'Ontario ont faite, en mettant à la tête de l'opposition à Ottawa, un Canadien-français catholique l'honorable Wilfrid Laurier.

Ça serait beau pour nous Canadiens-français de voir arriver un jour ou l'autre un des nôtres comme premier ministre à Ottawa.

Eh bien ! à vous, électeurs de Joliette, à donner l'exemple, et votre exemple sera suivi soyez-en sûrs.

Que chacun mette du zèle, de l'activité et du travail, et la victoire est certaine.

**LE MOT "LIBERAL"**

Nous empruntons au numéro illustré de l'Électeur l'article suivant du chef du grand parti libéral au Canada, l'hon. M. Laurier.

C'est une belle et noble défense de notre titre, de nos doctrines et de notre principe et nous sommes sûrs qu'elle fera plaisir à tous nos amis :

**DISPUTES DE MOTS—CONFUSIONS D'IDÉES.**

Nous d'origine française, nous avons eu de tout temps la passion des ardentes controverses, des âpres discussions théoriques. Ce trait caractéristique de la race, observé quand la race, encore barbare, habitait les forêts de la Gaule, se retrouve également caractéristique chez les rejetons transplantés en Amérique. Voici que de nouveau, après un intervalle d'apaisement, recommencent dans la presse ces anciennes disputes sur la signification, la valeur, la portée du mot *libéral*.

D'excellents journaux, dont je respecte les convictions, soutiennent encore—en dépit de la décision solennelle prononcée voici déjà onze ans—que les mots *libéral*, et *catholique* sont des termes incompatibles, et à ce sujet on reprend une fois de plus l'exposé de nuances entre le catholicisme de Lacordaire et le catholicisme de Louis Veillot. Je me sers du mot *nuances* et je m'en sers à dessein ; car, à mes yeux, entre hommes de même croyance, les divergences d'opinion ne sauraient s'accroître plus vivement que par de simples nuances. Ce n'est pas là, cependant, l'expression dont se servent ceux qui, en ce pays, font ostentation d'hostilité à Lacordaire. A les entendre, le grand orateur aurait été virtuellement en dehors de cette église à laquelle il donna sa vie entière. Ainsi de Montalembert, ainsi de Mgr Dupanloup lui-même. De telles violences de langage appliquées à de

tels hommes, sont plus que déplorables. Notre siècle n'a pas produit d'âmes plus pures, de cœurs plus vaillants, et leur gloire devrait être, même pour ceux qui ne partageant pas toutes leurs opinions, un héritage sacré.

Ce n'est pas mon intention de prendre part aux discussions de doctrine entre l'école de Lacordaire et l'école de Veillot. Je n'ai pas d'autre but que de signaler à quel point ces subtiles distinctions importées d'un autre hémisphère, manquent, parmi nous, de sens et d'application. Les conclusions de l'école de Veillot sont transférées de la doctrine à la politique, et en politique comme en doctrine, on répète l'assertion qu'un catholique ne saurait prendre le titre de libéral.

Ce que je tiens à démontrer, c'est qu'une telle proposition est simplement vide de sens. Le terme *libéral*, en politique, n'a aucune signification absolue. Il varie de pays à pays, d'époque à époque. Dans les pays d'institutions britanniques, comme le nôtre, il s'applique d'ordinaire à ceux qui sont hommes de mouvement et de progrès ; c'est l'antithèse du terme *conservateur*. Des organisations se forment en vue d'une situation donnée. Elles sont déterminées par ces aspirations divergentes qui poussent les hommes vers l'avenir ou qui les retiennent vers le passé. Les premiers se groupent instinctivement pour réformer, les autres pour conserver ; les libéraux, pour attaquer ce qu'ils croient être un abus, les conservateurs pour défendre ce qu'ils considèrent une institution nécessaire. Il arrive souvent que ces organisations survivent à la cause qui les a fait naître et que le nom qu'elles s'étaient donné ne répond plus à l'idée qui l'avait inspiré. Aux États-Unis, le parti républicain s'est formé en 1850, en vue de l'abolition de l'esclavage. C'était l'organisation des novateurs, des libéraux. Il y avait un parti conservateur qui ne voulait pas toucher à l'état de chose existant : c'était le parti démocrate.

Ces deux partis existent encore aux États-Unis, mais leurs rôles sont complètement intervertis. La question de l'esclavage n'existe plus ; elle a été résolue, non pas, malheureusement, par l'effet normal des organisations de parti en pays constitutionnels ; elle a été résolue par le sanglant arbitrage de la guerre. Une nouvelle réforme s'impose aujourd'hui à l'attention de la nation américaine : la réforme du tarif protecteur, de principalement des nécessités de la guerre. Ceux qui demandent cette réforme sont les démocrates ; ceux qui y résistent sont des républicains. Ainsi il y a transformation complète : les libéraux sont devenus conservateurs, les conservateurs sont devenus libéraux. Si ces partis s'étaient appelés à l'origine, l'un libéral, l'autre conservateur, les catholiques n'auraient-ils pu suivre celui de ces partis qui se serait donné le nom de libéral ?

En Angleterre, les lois d'ostracisme, qui pendant des siècles opprimèrent les catholiques, ont été abolies par les efforts incessants du parti libéral.

Et cependant, si ces termes *catholique*, et *libéral* étaient incompatibles, les catholiques n'auraient pu se joindre au grand parti qui combattait leurs combats.

En Angleterre encore, à l'heure présente, le parti libéral se divise sur la question irlandaise. Les libéraux avancés soutiennent une lutte d'une intensité presque sans exemple, pour donner à l'Irlande un gouvernement autonome. Les whigs, qui pendant des siècles ont été les champions des tendances libérales et progressives, sur cette question sont devenus conservateurs. Ils se sont joints aux tories pour maintenir en Irlande le déplorable état de choses existant. Ai-je besoin de dire que les catholiques, universellement, sont du parti libéral avancé ?

Dira-t-on qu'ici les termes *catholique*, et *libéral* sont incompatibles ?

Dans notre pays, le principe de l'autonomie des provinces est un principe essentiellement conservateur : c'est la base même de la constitution. Cependant, l'autonomie des provinces est systématiquement attaquée, par le parti conservateur et défendue par le parti libéral. Si les termes *catholique*, et *libéral* étaient incompatibles, les catholiques ne se trouveraient-ils pas ici dans un singulier dilemme ?

Qu'est-il besoin de multiplier les exemples ? Ceux-ci ne suffisent-ils pas pour démontrer que cette persistante controverse pour ostraciser le mot *libéral* du domaine de la politique, est une vaine dispute de mots, basée sur une étrange confusion d'idées ? Du reste, le nom que se donne un parti n'importe nullement. Qu'il s'appelle conservateur ou tory, libéral, réformiste ou national, on ne peut jamais oublier qu'un parti n'est pas immuable ; qu'il se transforme sans cesse dans son personnel ; qu'il est sans cesse modifié par les événements ; qu'il peut, tout en conservant le même nom, devenir tout le contraire de ce qu'il était. C'est faire métier de dupe, que le soutenir ou l'attaquer sur l'autorité de son nom ou de son histoire. Il faut le juger aujourd'hui, demain, l'an prochain, sur l'œuvre d'aujourd'hui, sur l'œuvre de demain, sur l'œuvre de l'an prochain.

Personne ne saurait contester que ces idées, appliquées à la pratique des gouvernements parlementaires, sont rigoureusement vraies.

Je n'ignore pas que le système parlementaire n'est pas le système préféré par l'école de Louis Veillot. Je n'ignore pas non plus que les idées de cette école ont été préconisées en ce pays avec plus d'enthousiasme que de perspicacité.

La lutte soutenue par Veillot pour le triomphe des croyances catholiques devait naturellement, dans un pays éminemment catholique, éveiller de profondes sympathies. Son merveilleux talent d'écrivain transforma les sympathies en enthousiasme ; car Veillot est, sans contredit, l'un des maîtres de la langue française. Personne n'a jamais eu cette langue avec plus de dextérité ; personne n'a jamais su la rendre plus ample, plus flexible, plus ductile. Tout ce qu'il a écrit, ou quelque genre qu'il l'ait écrit, coule abondant, lucide et pittoresque. Il a tous les accents, la rudesse brutale et la tendresse exquise, la satire sanglante et l'ironie diaphane. Le trait cependant qui domine dans son œuvre, c'est l'impression constante, implacable contre la société moderne.

Catholique, à une époque et dans un monde où le catholicisme, depuis Voltaire, était l'objet de tous les persifflages il ne se contenta pas de défendre ses croyances, par leur valeur inhérente, mais il les défendit de telle manière que les rieurs perdirent bien vite l'envie de rire. Il dédaigna de se faire apologétique. Avec l'âpre plaisir qu'éprouve une grande âme à braver les préjugés de la foule, il attaqua la société moderne toute entière. L'ardeur de ses convictions l'emporta au-delà du but. En présence des défaillances du présent, il chercha l'idéal dans le passé, oubliant que les transformations humaines sont indifférentes à l'immuable vérité. Son aversion contre la société moderne était telle, que mêmes ces choses où la société moderne excelle ne lui inspiraient que des méfiances. Ils n'eurent que des anathèmes pour tous les progrès de notre âge : la vapeur, le télégraphe, les chemins de fer, la liberté constitutionnelle, il n'a rien épargné.

Je fais la part des immenses services que Veillot a rendus à l'Église, mais je crois que, même en France, de tels paradoxes ne pouvaient servir efficacement à la cause qu'il avait à cœur.

Ces idées ont encore moins de

raison d'être parmi nous. Est-ce en Amérique que ces anathèmes de Veillot contre le progrès moderne, trouveraient des échos ? Est-ce au Canada que les défiances contre le régime parlementaire seraient accueillies ? Je me rappelle pour l'avoir vu, il y a quelques années, dans la presse du pays, de longues thèses contre le système représentatif. C'est à peine croyable. Quo l'on y réfléchisse : si nous n'avions pas le système représentatif, nous aurions le gouvernement autocratique—comme nous l'avons eu déjà. Je m'explique les colères de Veillot contre le monde où il a vécu. Né dans un milieu de scepticisme, élevé sans aucune croyance religieuse, lorsqu'il crut, il ne pardonna pas à cette société "qui ne s'était jamais occupé de son âme." Lui-même a raconté dans son incomparable langage, comment, où et quand cette violence entra dans son cœur :

"Mon père avait donc travaillé, il avait souffert et il était mort. Sur le bord de sa fosse, je songeai aux tourments de sa vie, je les évoquai, je les vis tous ; et je comptai aussi les joies qu'aurait pu goûter, malgré sa condition servile, ce cœur vraiment fait pour Dieu. Joies pures, joies profondes ! Le crime d'une société que rien ne peut absoudre l'en avait privé !..... Et je sentis l'anathème éclater dans la véhémence de ma douleur. Qui ce fut là ! je commençai de connaître, de juger cette société, cette civilisation, ces prétendus sages. Remuant Dieu, ils ont renié le pauvre, ils ont fatalement abandonné son âme. Je me dis : Cet édifice social est inique ; il sera détruit."

Voilà la conclusion ! Est-ce là la conclusion que l'on voudrait pour notre société à nous ?

Au risque de soulever d'âpres controverses j'ajouterai que, dans mon humble opinion, les idées de Lacordaire, de Montalembert, qui croyaient à la possibilité de concilier les aspirations de la France moderne au catholicisme s'adoptent infiniment mieux à notre époque, surtout à notre continent.

S'il m'était permis de compléter toute ma pensée, j'ajouterais encore qu'en matière politique, aucune école dans la France moderne n'a rien à nous offrir, et que s'il nous fallait des exemples, des théories et des préceptes, c'est dans les institutions britanniques qu'il faudrait aller puiser, ou mieux encore dans notre histoire.

Voici le temps de Noël ; voici le temps où le Christ nouveau-né, proclame paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ; voici d'après nos vieilles et chères coutumes, le temps des réconciliations, des apaisements. Laissons là dès ce moment, les stériles disputes, les discussions arides. N'allons plus chercher outre-mer, dans une autre société, des sources de division pour notre propre société. Soyons de notre temps ; soyons de notre pays.

WILFRID LAURIER.

**Petites Notes.**

Les dernières élections aux États-Unis ont fait entrer treize Canadiens dans diverses législatures. Ce sont MM. E. R. Michaud, de Frencheville ; Keegan, de Hamlin ; J. E. Cotier, de Lewiston ; F. M. Boire, F. X. Robitaille, L. B. Archambault, tous trois de Manchester ; W. Marcotte, de Great Falls ; Ab. Lefebvre, de Nashua ; H. A. Dubuque, de Fall River ; E. Charpentier, de Winoosky et A. J. Pottier, de Woonsocket.

La Société d'Industrie Laitière de la Province de Québec, tiendra sa convention annuelle mercredi et jeudi, les 23 et 24 janvier courant, à l'Assomption, dans la salle académique du collège.

Il y aura quatre séances de jour et une séance solennelle et présentation d'adresses le mercredi soir. On espère qu'à cette séance le nouveau Ministre de l'Agriculture ou son re-

présentant, ainsi que plusieurs autres personnalités importantes, prendront la parole.

Les conférenciers inscrits pour cette convention sont :

L'hon. Is. Beaubien, Montréal ; M. l'abbé J. B. Chartier, St-Hyacinthe ; M. l'abbé Montminy, St-Agapit ; M. l'abbé C. Caisse, St-Sulpice ; M. A. R. Jenner Fust, La Chine ; Dr Ad. Bruneau, Sorel ; Dr J. A. Couture, Québec ; M. A. Casavant, St-Dominique ; M. F. X. A. Thibault, Ste-Thérèse ; M. J. C. Chapais, St-Denis, Kam. ; M. D. H. McPherson, Lancaster ; M. Alx. Chicoine, St-Marc ; M. I. J. A. Marsan, L'Assomption ; et MM. Painchaud, Côté et McDonald, inspecteurs.

Tous les membres pour 1888 et tous ceux qui souscriront assez tôt pour 1889—\$1.00—au moins quatre jours avant la Convention—recevront un billet de délégué qui leur donnera droit à une réduction de passage sur les chemins de fer.

Afin de rendre la convention plus intéressante, tous les fabricants de beurre ou de fromage, ainsi que les autres membres de l'association, sont invités à faire des notes écrites sur les questions qui peuvent se présenter à eux et à soumettre ces notes à la convention.

Les cultivateurs et les autres intéressés au progrès de la laiterie doivent se faire un devoir comme un plaisir d'assister à cette Convention d'où ils devront rapporter des renseignements d'une grande valeur pour leurs succès agricoles ou industriels.

Les membres de l'Association ont droit au rapport annuel de la Société, lequel renferme le compte-rendu des opérations de l'année, y compris celui de tous les débats et conférences de la Convention. Ce rapport vaut au delà de la souscription. De plus, ceux qui souscriront pour 1889, recevront la brochure de M. W. H. Lynch, "Pratique de la Laiterie."

N. B. Le chemin de fer de l'Assomption rencontrera tous les convois du Pacifique à l'Épiphanie.

(Par ordre.)

J. de L. TACHÉ,  
 Sec. de la Société Ind. Lait.

On prétend que la quantité de blé d'Inde qui passera à Chicago, cette année, sera assez considérable pour charger 3,000,000 de chars ; il faudrait 50,000 locomotives pour porter cette énorme charge et ce convoi serait assez long pour faire une fois le tour du monde.

**CONDOLEANCES.**

Une assemblée du Barreau tenue le 27 Déc. dernier sous la présidence de l'honorable A. Lacoste, C. R., et à laquelle on remarquait MM. Charles Lanctôt, L. W. Sicotte jr, S. Dufault, Chs. E. Gratton, Chs. Bruchési, Arsène Lavallée, L. Gouin, J. O. Pelaud, W. Mercier, H. A. Cholette, P. Dorval, R. Delfosse, L. A. Lefebvre, L. J. Papineau, G. de T. Coffin, E. Beauset, Alex. Jodoin et autres, les résolutions suivantes furent passées :

Proposé par MM. Chs. E. Gratton et Arsène Lavallée, secondé par MM. L. J. Papineau et G. de T. Coffin que les membres du barreau offrent à la famille de M. Olivier leurs sympathies et leurs condoléances dans la terrible épreuve qu'elle vient de subir.

Proposé par MM. R. Delfosse et L. A. Lefebvre, secondé par MM. H. A. Cholette, S. Dufault et J. O. Pelaud que les membres du barreau offrent à la famille de M. Olivier leurs sympathies et leurs condoléances dans la terrible épreuve qu'elle vient de subir.

Proposé par MM. L. Gouin et Chs. Lanctôt, secondé par MM. E. Beauset et Alex. Jodoin que la copie des présentes résolutions soient transmise à la famille.

Par ordre,

Cus. BRUCHESSI,  
 Secrétaire,

Immédiatement après les funérailles du regretté M. Olivier, nos confrères présents se réunirent dans les salles du Collège de Berthier et passèrent les résolutions de condoléances qui suivent :

Proposé par le Rév. M. L. A. Lavigne Péro, secondé par L. P. Alph. Roberge Eer, notaire ;

Que ses confrères de classe ont appris avec une vive bien douleur la mort prématurée de leur ami et con-

frère J. O. S. Olivier, Ecr., avocat de Montréal.  
 Proposé par L. Arsène Lavallée, Ecr. avocat, secondé par E. G. Paquet, Ecr., médecin.  
 Que la classe par le décès de M. Olivier, qui par son affabilité, sa courtoisie et ses talents s'était déjà créé une position enviable dans la société perd en lui un de ses plus beaux ornements et un de ses membres qui l'aurait honoré même dans les positions sociales les plus élevées.  
 Proposé par le Rev. F. X. Lavallée Ptre, secondé par Ls. H. Sylvestre, Ecr.,  
 Que ses confrères de classe portent le deuil durant un mois.  
 Proposé par le Rev. Père M. T. Dugast, secondé par L. P. Alph. Roberge, Ecr., notaire.  
 Que copie des présentes résolutions soient transmises à la famille de leur cher et estimé confrère.

**Cartes de visite, Cartes d'affaire, à l'imprimerie de la Gazette de Berthier.**

**NOTES LOCALES**

Notre député M. Beausoleil et sa famille, ont complètement abandonné Montréal, pour résider à St-Gabriel de Brandon.

Le député Coroner le Dr W. A. Hénault, vient d'être mandé à St. Cuthbert, pour un cas de mort subite.

Il est rumored que M. Archibald Ralston manufacturier fera application à la Législature de Québec pour faire ratifier le règlement, lui accordant un bonus de \$10,000 et voté par la majorité des contribuables de la ville de Berthier.

Le bazar s'est ouvert mercredi dernier dans les salles du collège St Joseph. Grâce au dévouement des Dames patronesses nous avons encore cette année un bien beau bazar. Toutes les tables sont ornées de beaux et riches objets. Nous avons beaucoup admiré la table tenue par Mademoiselle Florence Forneret et Mademoiselle Alvina Hénault.

C'est certainement une des plus belles tables du bazar. Il y a là de magnifique objets et des ouvrages de goût, comme on en voit rarement.

La table de rafraîchissements, grâce au zèle et au travail de Madame W. G. McConnel et de madame Dr DeGrandpré, est remarquable par la grande quantité de mets et les plus exquis. Il y a là de quoi satisfaire tous les goûts et les plus difficiles. Aussi personne ne peut passer à cette table sans s'y arrêter. Toutes les autres tables sous le patronage de Madame George Champagne la présidente, et de Mademoiselle Champagne sont aussi chargées de magnifiques objets. Si on en juge par le début, la recette sera encore très bonne cette année. Il y aura dimanche prochain, un magnifique souper, auquel devront assister, nos deux députés, messieurs Beausoleil et Sylvestre l'Hon. A. H. Paquet M. E. O. Cuthbert ex-M. P. M. Robillard, ex-M. P. P. et beaucoup d'autres.

**PRISE D'HABIT.**

Jeudi, le 27 décembre 1888, a eu lieu au Couvent des Révérendes Soeurs Grises, à Montréal, une belle cérémonie: Melle Ernestine D. De Grandpré, fille de M. Hyacinthe D. De Grandpré, cultivateur, de la paroisse de Berthier, prenait le Saint Habit.

Assistaient à cette imposante cérémonie, Madame Edmond Charland, Madame Hercule Miron, Madame Polycarpe Piette, et Melle Rosanna D. De Grandpré.

M. Séverin Marion, a pris la semaine dernière une licence pour tenir un hôtel à St Gabriel de Brandon.

L'hôtel qui sera tenu par M. Marion, et qui se trouve près du débarcadère des chars, est certainement

un des plus beaux hôtels que l'on puisse voir.  
 Construit à neuf avec toutes les améliorations modernes, cet hôtel procurera au public voyageur, tout le confort désirable possible.  
 Nous félicitons M. Marion sur son esprit d'entreprise.

M. Evangéliste Beausoleil, possède maintenant seul à St Gabriel de Brandon, le magnifique moulin à scie, appartenant ci-devant à MM. Beausoleil, Archambault et Beausoleil.

Ayant contracté dernièrement avec une compagnie pour une grande quantité de bois de sciage, ce monsieur, vient d'acquiescer pour le montant de \$5,000.00 du Séminaire de Ste-Thérèse, toutes les limites à bois appartenant ci-devant à feu M. Desautels.

Il est incontestable que MM. Arthur Paradis & Cie sont les tailleurs les plus en vogue à Sorel.

Tout ouvrage qui sort de leur atelier est de première classe et des mieux confectionnés.

Une visite conviendra tous ceux qui veulent avoir un bel habit.

**UN VÉRITABLE DÉSASTRE.**

Lundi dernier, le 31 décembre à la Petite Rivière de Berthier, Madame Vve Pierre Savignac, a été victime d'un véritable désastre.

Près de deux arpents de terre de front sur quatre arpents de profondeur on était bâtie Madame Savignac, sa sont déplacés dans un instant, laissant à plusieurs endroits un vide de 20, 30, 40 et même 50 pieds de bas.

Une grande partie du terrain a été bouleversée.

Une écurie, une remise, deux hangars, 150 pieds de bâtiments ont été défaits et engloutis.

Deux chevaux, trois vaches à lait et plusieurs volailles ont péri.

Au-delà de 2000 bottes de foin et plusieurs boisseaux de grains ont été enterrés.

Un morceau de terrain ou étaient plusieurs cordes de bois, a été transporté à un arpent plus loin, sans que le bois fut dérangé.

Le lit de l'ancienne rivière est complètement rempli, et l'eau a pris son cours à l'endroit du terrain déplacé.

Personne ne peut expliquer la cause de cette transformation et de ce déplacement de terrain.

Rien de plus épouvantable à voir paraît-il.

Tous les jours un grand nombre de personnes se rendent à cet endroit.

**COLLÈGE DE L'ASSOMPTION.**

Il y eut mercredi dernier au collège de l'Assomption une magnifique séance ou l'on a joué le drame en vers, intitulé: "Le Fils de Ganelon" ou "La Fille de Roland".

Jamais à notre connaissance succès plus grand, n'a été obtenu dans un collège.

On aurait cru réellement assister à un des bons théâtres français.

Tous les acteurs se sont surpassés et particulièrement MM. Foucher, Larose, Thibaudeau et Goyette qui ont fait preuve de beaucoup d'aptitude et même d'un grand talent pour acter.

Tous les costumes appropriés fournis par M. Ponton de Montréal, donnaient tout l'éclat voulu au drame qui par lui-même est magnifique.

Nous félicitons sincèrement les élèves du collège de l'Assomption sur le grand succès qu'ils ont remporté.

**AVIS PUBLIC.**

Est donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la Législature de la province de Québec, pour incorporer "La Compagnie d'amélioration du Saint Laurent" (The Saint Lawrence Improvement Company) avec pouvoir de bâtir des quais, entrées et écluses sur les bords du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Richelieu, près de la ville de Sorel, et aussi à Longueuil, près de la ville de Montréal, en outre avec pouvoir d'acquiescer ou louer tout chemin de fer reliant Sorel et Montréal, et autres chemins de fer dans le but d'augmenter le trafic de la dite compagnie, et de plus avec tous les pou-

voirs généralement accordés aux compagnies de chemin de fer en vertu de la loi en force dans cette province.

**GEOFFRION, DORION, LAFLÈUR & POIRIER,**  
 Avocats des requérants.  
 Montréal, 12 Déc. 1888.  
 Berthier, 4 Janvier 1889.

**AVIS.**

Jusqu'à nouvel ordre les parts de la Compagnie Minière du District de Joliette seront vendues pour dix piastres chaque.

**LOUIS FARLY,**  
 Sec. Trésorier.  
 Joliette, 28 Déc. 1888.—4i.

**POUR LES FÊTES DE NOËL et du JOUR de L'AN**

**L. JOUETTE,**

**MARCHAND-ÉPICIER,**  
 —ET—  
 D'Objets de Fantaisies,

**RUE HENRI, - - - BERTHIER, P. Q.**

Profite de l'occasion des fêtes pour remercier le public de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour et attire son attention sur le fait qu'il a reçu tout dernièrement un magnifique assortiment de **CARTES POUR**

**PRESENTS**

**NOËL et du JOUR de LAN.**

Articles de Fantaisies, et toutes sortes de Joujoux pour enfants.  
 Bonbons de toutes sortes, de 11 cents jusqu'à 40 cents.  
 Le plus beau choix d'Épiceries de la ville.

Luquettes Lazarus.  
 Cigares de toutes qualités, au prix du gros.

Une visite est respectueusement sollicitée.  
 21 Décembre 1888.

**Grande Chance.**

La magnifique ferme ci-devant appartenant à M. Scott, située à 60 arpents de l'Église de Ste. Perpetue, comté de Nicolet, contenant 10 terres de 60 arpents chacune, formant six cents arpents de terre en superficie, dont environ 200 arpents en culture, et le reste très bien boisée en érables, épinettes, pin, frêne, &c. &c., avec deux belles maisons en bois et dépendances, pour fermiers et une magnifique résidence en pierre, finie avec grand luxe et toutes les commodités.

Grande motte de 135 pieds de longueur par 40 de largeur et 18 pieds de carré.  
 Bons parages et fromagerie établie au village.  
 Le tout neuf et en parfait ordre, qui a coûté à son propriétaire plus de \$25,000, et qui a été établie dans le but d'en faire une ferme modèle, sans regards aux dépenses. Le terrain est considéré de première qualité, le chemin de fer du comté de Drummond passe à deux milles de la ferme. Conditions des plus libérales, peu de comptant. Intérêt à 6 par cent.

Le tout est offert en vente à moins de la moitié de sa valeur et doit être vendu sous trois mois.

Grand avantage pour celui qui a des enfants à établir.

Comme le tout se tient et doit être vendu, on divisera la ferme au gré des acquiesceurs.

Si le chemin de fer du comté de Drummond passe sur ces terres, tel que projeté, il y a assez de bois sur les dites propriétés pour en doubler la valeur.

Pour plus amples informations, s'adresser au gérant de

La Banque Ville-Marie, à Nicolet.  
 Ou à M. J. B. Scott, Nicolet.  
 Ou à Luc Girard, maire de Ste. Perpetue, P. Q.

**L'IMPERIAL DE LONDRES,**  
 CIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU.

Montant total en caisse \$7,125,000, dépôt au gouvernement fédéral pour la garantie de ses assurés canadiens, \$129,000.

La GLASGOW & LONDON Cie d'Assurance contre le Feu, a déposé au gouvernement fédéral \$180,000 pour la garantie de ses assurés canadiens.

La NEW-YORK Cie d'assurance sur la Vie.

Je planterai à toutes les personnes qui m'en feront la demande 2 vignes raisin vert, 2 de raisin rouge et 3 de raisin bleu, pour \$3.00 ou 15 pour \$6.00 pour un nombre moindre 50 cents chaque pied. Ce raisin est excellent pour faire du vin blanc et rouge tel que les vins français.  
 MM. Antoine Trempe, Grand Côte, et Auguste Guilbault, de Ste Elizabeth, ont récolté du raisin sur des vignes plantées au mois de mai dernier, 1er prix à l'exposition, et les félicitations des juges, sur la bonne qualité de mes raisins français.  
**EUGENE GOUDRON,**  
 Agent d'Assurance et Marchand de Vignes,  
**RUE EDOUARD, BERTHIER.**  
 Berthier, 14 déc. 1888.

**A VENDRE.**

Une magnifique propriété à Saint Gabriel de Brandon. Contenant 150 arpents de terre. Avec de plus un moulin à farine ayant 3 paires de moulanges et un moulin à scie, avec 4 scies rondes marchant au moyen d'un pouvoir d'eau.

Le tout, tout à fait neuf et en parfait ordre.

Le tout sera vendu à des conditions libérales.

Pour plus d'informations s'adresser au propriétaire,

**EDOUARD HAMELIN,**  
 St Barthelemy.  
 21 déc. 1888.—3m.

**1889 POUR 25 CENTS,**  
 la Librairie J. B. ROBLAND & FILS,  
**MONTREAL.**

ADRESSERA FRANCO, sur réception de cette somme, L'ALMANACH AGRICOLE COMMERCIAL PALMAMACH des FAMILLES et le CALENDRIER de la PUISSANCE. Aussi les REVELATIONS du crime ou CAMBRAY et SES COMPLICES.

**POUR 50 CENTS,**  
 L'Almanach Agricole, Commercial, l'Almanach des Familles et le Calendrier de la Puisseance. Aussi "A Travers l'Australie" par Goussennard.  
 20 nov. '88.

**Drs Trestler & Globensky**

**CHIRURGIENS-DENTISTES,**  
 No. 1592, RUE NOTRE-DAME.  
 Pres du Palais de Justice, —MONTREAL.

L'extraction des dents se fait sous l'influence de l'éther, du chloroforme, du gaz bilancé, du gaz végétal, ou sans agents, au choix de la pratique.

Les personnes qui arrivent le matin par vapeur ou par chemin de fer pouront retourner le soir du même jour avec leur dentier, si elles font leurs commandes immédiatement après leur arrivée le matin.

**C. F. F. TRESTLER, L. C. D.**  
**STEPHEN GLOBENSKY, L. C. D.**  
 20 nov. '88.

**ASSURANCE contre le FEU**

**PHOENIX DE LONDRES**  
 ANGLETERRE.  
 ÉTABLIE EN 1792.  
 Succursale Canadienne Etablie en 1804.

Emet des polices en français; la première Cie d'assurance anglaise qui a établi une succursale au Canada.

Le montant des pertes, payé depuis la fondation de la Compagnie . . . . . \$ 75,000,000  
 Surplus au fond de réserve . . . . . 3,000,000  
 Responsabilité des Actionnaires ILLIMITÉE.

Dépôt au Gouvernement fédéral.  
 Pour la garantie des assurés Canadiens . . . . . \$187,043 00  
 Réclamations payées avec la plus grande ponctualité.

**AGENT A BERTHIER,**  
**P. TELLIER,**  
**NOTAIRE.**

**—AGENT GENERAL D'ASSURANCE.—**

**Feu-Vie**

**ACCIDENTS ET MARINE,**  
**RUE EDOUARD, — BERTHIER.**  
 30 nov. '88.

**GARÇON DEMANDE.**

Un jeune homme intelligent, connaissant bien les deux langues, trouvera une bonne place dans un bureau d'affaires.

S'adresser par lettre à **C. W. PHILLIPS & CO.**  
 Berthier, 30 Nov. 1888.

**PHARMACIE**

—) DU (—

**DR. C. LAFONTAINE,**

**BERTHIERVILLE, P. Q.**

LE DR. C. LAFONTAINE ayant transporté sa Pharmacie et son Magasin de Liqueurs à sa nouvelle résidence privée, saisit l'occasion d'informer ses amis et le public en général, qu'il a augmenté considérablement son commerce, ayant toujours en mains—

1. Drogues, Médecines et Produits Chimiques.
2. Objets de Fantaisie, et articles de Toilette.
3. Remèdes patentés de toutes sortes.
4. Instruments de Chirurgie, Bandages, Catethers, &c.
5. Vins Purs et Liqueurs pour malades.
6. Eau Gazeuse, Rafraichissante, Glacée, "Soda Water."
7. Vert de Paris des meilleures maisons apothicaires de Montréal. Attention à la falsification.
8. Teintures "Diamond Dyes" pour usage domestique, tel que Coton Soie et Lainage.

Messieurs les médecins sont spécialement invités, et toutes les prescriptions seront soigneusement préparées, et les commandes remplies avec soin et promptitude.

Messieurs les Fermiers, Médecins et Vétérinaires de la campagne, trouveront notre fonds de médecines au complet, garant, et de meilleure qualité.

**GRAINES SPECIALITE.**

Le commerce des Graines étant du ressort de la Pharmacie, on y trouvera toujours un assortiment complet des plus en renom, dans cette branche, tel que graines de semences, graines de jardin, graines pour les oiseaux et fleurs les plus variées. Les graines d'oignon auront toujours une attention particulière, attendu que la vente en est très considérable.  
 Un soin tout particulier sera donné à cette ligne chaque année.

**LIQUEURS.**

Le soussigné ayant compris par l'expérience qu'il serait utile au public d'ajouter à sa Pharmacie, comme la chose se pratique aux Etats-Unis, un débit de Liqueurs Alcooïques, s'est procuré des autorités un permis ou licence marchande pour la vente de toutes sortes de boissons, toujours sur les lieux, de premier choix et au plus bas prix possible. Les malades trouveront là les **BONS VINS** dont ils auront besoin, sans falsification.

Conditions: argent comptant, comme dans toutes les Pharmacies.

**AVIS SPECIAL.**

Le soussigné profite aussi de l'occasion pour annoncer au public qu'il s'est assuré le concours du **DR. W. HENAULT**, gradué de l'Université Laval, et établi à Berthier depuis plusieurs années, coin de la rue de l'Église, de sorte qu'un médecin sera toujours présent à la Pharmacie, prêt à répondre aux clients.

Une visite est respectueusement sollicitée.

**DR. C. LAFONTAINE.**  
 BERTHIERVILLE, 10 août 1888.

Président: F. O. LAMARCHE. —) DU (— Gérant: P. GOUDRON.  
**LA**

**Compagnie Industrielle**

DE BERTHIER (LIMITÉE.)  
 Incorporée 1887. Capital Autorisé, \$30,000.

**FONDERIE DE**

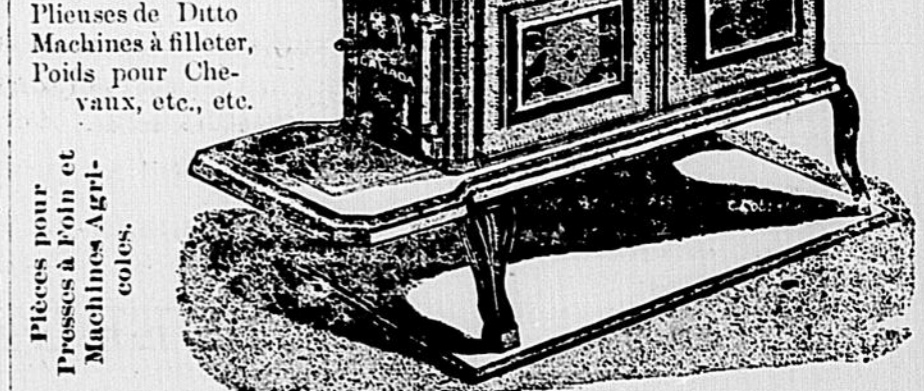
Pieces pour Machines et d'Articles de Menage, notamment du celebre Poêle "CANADA," Poêle "FAME," a Bois et a Charbon.

Chaudrons, Canards, Poêlons, Sinks, Auges, Fers à Repasser, Ronds de Tuyaux, Portes de Fours, Portes de Cheminées,

Porte-Allumettes, Couteaux à Tabac, Boîtes de Roues, Serre-joints, Goudron, patentés, Presses copie-lettres

Refouleuses de Bandages, Plieuses de Ditto, Machines à filleter, Poids pour Chevaux, etc., etc.

Pieces pour Presses à Foin et Machines Agricoles.



**FABRIQUE DE**

Boulons "Chevilles" pour Voitures, Roues, Patins, Poêles, Charrues, Ponts, etc. Pentures pour Granges et Écuries, Targettes de Chassis, Verroux, Ecrous, Rondelles, Rivets, Serre-Joints, Tire-Fonds, Boulons de Clôtures, etc., etc.

Réparations de toutes espèces de Machines, à très bas prix. Les visiteurs seront toujours bien reçus à la manufacture.

Avec notre devise de "Beaucoup de ventes avec petits profits," nous défions toute compétition. Achat de vieilles fontes et vieux fer au plus haut prix du marché.

Manufacture à Berthierville, à côté de la résidence de Monsieur F. O. LAMARCHE, maire de Berthier.

Tres Important !!

Cette année nous avons un STOCK de MARCHANDISES SECHES plus considérable que par le passé.

Ne manquez pas de venir acheter ici; vous sauvez 25 pour cent—10 parce que nous importons directement une partie de nos marchandises—20 parce que nous achetons en très grande quantité.

Etouffes splendides pour manteaux, Scalettes superbes pour manteaux, Etouffes à robes très nouvelles, Soies et Satins, Peluches, et Velveteens, Beaux heavers, Tweeds de tous genres, Garnitures à robes, Beaux Casques en Pelletterie.

Manchons en Pelletterie, Corps et Caleçons, Lainages en quantités.

—Nous avons les meilleurs tailleurs.—

EN FACE DU MARCHE, SOREL,

A l'Enseigne des Gros Ciseaux,

C. O. PARADIS.

\$100,000 A PRÊTER.

\$100,000 à prêter sur hypothèque dans Montréal et à la campagne.

principalement sur fermes, aux municipalités et fabriques, à long terme, aux taux les plus bas du marché.

Je me chargerai de la vente des propriétés de campagne dans l'est, au nord et ailleurs. Pas de vente, pas de commission. Envoyez vos applications et demandez des renseignements.

Les canadiens des Etats-Unis auront toutes les informations pour avoir des établissements convenables. Tout sera fait avec diligence.

TOUSSAINT LEFEBVRE,

AGENT D'IMMEUBLES,

No 38, Place Jacques Cartier.

Bous de Municipalités et Hypothèques achetés 16 nov. 1888.

HOTEL RIENDEAU

64 RUE ST. GABRIEL, MONTREAL.

Système Américain & Européen

Chambres 50c. à \$1 par jour, table exquise. Vins de premier choix.

Lunch du midi, le meilleur à Montréal.

\$50,000 APRÊTER

A 5 1/2 à 6 par cent sur Propriétés de ville et campagne, Marchandises, et sur Polices d'Assurances sur la Vie.

Aussi, toutes espèces de Propriétés et Fermes, vendues et achetées.

Bureau: No. 25 Rue St. Gabriel, Montreal.

JOHN LEVEILLE & Cie.

Agent et Comptable.

P. A. PORTELANCE

PHOTOGRAPHE - ARTISTE,

RUE DU MARCHE, BERTHIER

A vendre par le même une voiture de Photographe. Conditions faciles.

Banque Ville-Marie.

BUREAU PRINCIPAL, - - MONTREAL.

Succursale, A BERTHIER (En haut).

Continue comme par le passé à escompter tout ce qui est du ressort des Banques. Achète et vend lettres de change et traites sur toutes les parties de l'Europe et des Etats Unis.

Occasion favorable pour les cultivateurs de faire des dépôts avec profit.

Pour débits fixes, 4 pour cent d'intérêt.

Pour autres informations, s'adresser au gérant,

A. GARIÉPY,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

ARTHUR AMIOT,

Marchand de Chaussures,

Informe le public que la maison qu'il représente est décidée de fonder son stock d'ici à deux ou trois mois, et qu'il vendra à sacrifice le magnifique assortiment de Chaussures qu'il a en main. Il défie qui que ce soit de vendre à meilleur marché que lui, et les gens en seront convaincus lorsqu'ils seront allés visiter son magasin qu'il tient maintenant en face de la maison Dixon.

Rue Edouard, Berthier.



CHASSE ET PECHE

PROVINCE DE QUEBEC

TEMPS DE PROHIBITION

CHASSE

[47 Victoria, ch. 25]. [56 Victoria, ch. 12].

1 Caribou et chevreuil, du 1er janvier au 1er octobre.

2 L'original (mâles et femelles) en tous temps, jusqu'au 1er octobre 1890.

3 N.B.—Il est défendu de se servir de chiens, collets, trappes, etc., pour faire la chasse de l'original, du caribou et du chevreuil. Personne (blanc ou sauvage) n'a le droit, durant une saison de chasse, de tuer ou de prendre vivants plus de 3 caribous et 4 chevreuils.

Pour en tuer un plus grand nombre, il faut avoir préalablement obtenu un permis du Commissaire des Terres de la Couronne à cet effet.

Après les dix premiers jours de prohibition il est défendu aux compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout ou partie (à l'exception de la peau) de l'original, du caribou et du chevreuil, sans autorisation du Commissaire des Terres de la Couronne.

3 Castors, visons, loutres, martes, pekanas, du 1er avril au 1er novembre.

4 Lièvres, du 1er février au 1er novembre.

5 Rat musqué, (dans les comtés de Maskinongé, Yamaska, Richelieu et Berthier seulement.)

6 B. casses, bécassines, perdrix d'aucune espèce.

7 Macreuses, sarcelles, canards sauvages, d'aucune espèce, du 15 avril au 1er septembre (excepté les îles (les seules), linards, goélands.)

N.B.—Nonobstant dans cette partie de la Province à l'est et au nord des comtés de Bellechasse et de Montmorency, les habitants peuvent, en aucun temps de l'année, mais pour leur nourriture seulement, tuer aucun des oiseaux mentionnés dans le numéro 7.

8. Les oiseaux perchés, tels que les hirondelles, le trilli, les fauvettes, les mouche-roches, les pics, les engoulevents, les pinsons, (crossignol, oiseau rouge, oiseau bleu, etc.) les mésanges, les chardonnerets, les grives (merles, flûtes des bois, etc.) les roitelets, le goélu, les mainates, les gros-becs, l'oiseau-mouche, les coucous, les hiboux, etc., excepté les aigles, les faucons, les éperviers et autres oiseaux de la famille des falconides, le pigeon-voyageur (tourter), le martin-pêcheur, le corbeau, la corneille, les jaseurs (collets), les pies-grèches, les geais, la pie, le moineau, les étourneaux.

9 D'enlever les œufs ou nids d'oiseaux sauvages, en tout temps de l'année.

N.B.—Amendes variant de \$2 à \$100 pour chaque infraction, ou l'emprisonnement à défaut de paiement.

Toute personne n'ayant pas son domicile dans la province de Québec ou dans celle d'Ontario, ne peut, en aucun temps, faire la chasse en cette province, sans y être autorisée par un permis du Commissaire des Terres de la Couronne. Ce permis n'est pas transférable.

LA PECHE

1 Saumon [à la ligne], du 1er septembre au 1er mai.

Saumon [à la ligne dans la rivière Kistigouche] du 15 août au 1er mai.

2 Truite tachetée (de ruisseau, de rivière, etc.) du 1er octobre au 1er janvier.

3 Grosse truite grise, lunge et winnoniche, du 15 octobre au 1er décembre.

4 Doré, du 15 avril au 15 mai.

5 Achigan et Maskinongé, du 15 avril au 15 juin.

6 Poisson blanc, du 10 novembre au 1er décembre.

Amendes variant de \$5 à \$20 pour chaque infraction ou l'emprisonnement à défaut de paiement.

N.B.—La pêche à la ligne (canne et ligne) SEULE est autorisée dans les eaux des lacs et rivières sous le contrôle du gouvernement de la province de Québec.

Aucune personne qui n'est pas domiciliée dans la province de Québec ne peut pêcher en aucun temps dans les eaux des lacs et rivières de cette province qui ne sont pas actuellement sous bail, sans avoir préalablement obtenu un permis à cet effet du Commissaire des Terres de la Couronne.

Tel permis est bon pour une saison seulement et n'est pas transférable.

Département des Terres de la Couronne.

Québec, 29 mai 1888.

E. E. TACHÉ,

Assistant Commissaire des Terres de la Couronne.

FONDERIE de BERTHIER

PAR LEON ROBILLARD.

A cette Fonderie on se charge de l'exécution de toutes espèces

D'INSTRUMENTS ARAOIRES, POELES

A ROIS ET A CHARBON "VICTORIA,"

CHARRUES, &c., &c.

Fonderie et Atelier: RUE DU MARCHE,

BERTHIER.

D. ROBERGE

MARCHAND-GENERAL,

ST. CUTHBERT.

Les gens qui voudront acheter une marchandise de premier choix et de goût et de première qualité sont priés d'aller au magasin de M. D. ROBERGE, à St. Cuthbert.

M. Roberge tient un magasin qui peut rivaliser avec les meilleurs magasins des grandes villes.

Il tient un assortiment général de marchandises qui peuvent contenter même les plus difficiles, et cela à des prix très réduits.

Chacun s'en convaincra par une visite à son magasin.

ADRESSES.

A. DEMERS,

AVOCAT,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

PICHÉ & CHENEVERT,

AVOCATS,

BUREAU DE La Gazette de Berthier,

BERTHIER, Q.

A. GERMAIN,

AVOCAT,

RUE GEORGE,—SOREL, P. Q.

G. E. MAURALT,

AVOCAT,

RUE GEORGE,—SOREL, P. Q.

DR. W. A. HÉNAULT,

Coin de la rue de l'Eglise,

BERTHIERVILLE.

Consultations: 9 à 11 a.m.; 1 à 3 et 6 à 8 p.m. Entre les heures susdites à la Pharmacie.

NICOLAS LENOIR,

BOULANGER.

COIN DES RUES HENRY ET WILLIAM,

BERTHIERVILLE.

ARTHUR GERVAIS,

TAILLEUR.

Coupe garantie. Prix modérés.

Ouvrage fait avec célérité et soin.

Une visite est sollicitée.

Une attention spéciale sera donnée aux commandes de la campagne.

RUE EDOUARD, BERTHIERVILLE.

OSCAR PAQUET,

BARBIER COIFFEUR,

RUE HENRI, - - - BERTHIER.

En face du Marché.

Service à domicile sur demande.

F. O. LAMARCHE,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

Négociant en gros et en détail de Grain, Foin, Charbon, etc.

LOUIS SEVERIN MASSE,

MARCHAND ÉPICIER,

RUE DU MARCHE, BERTHIER.

Vous trouverez toujours chez M. Masse toutes sortes de Fruits, Légumes, Coniseries, Bombons, Soda Water, Ginger Ale, etc.

M. Masse apporte deux fois par semaine tout ce qu'il y a de plus nouveau sur le marché de Montréal et ce genre.

FERDINAND PLANTE,

CHARRETIER,

RUE HENRI, BERTHIERVILLE.

Mr. Plante aura toujours à la disposition des gens les meilleurs chevaux et voitures de louage, tant voitures légères que voitures de charge.

CHAUSSURES !!

M. J. CANE & CIE

Ont l'honneur d'informer le public qu'ils tiennent constamment à leur magasin un assortiment considérable de CHAUSSURES de toutes sortes et dans les derniers goûts, et que leurs prix défient toute compétition.

Comme toujours, ils s'efforceront de donner entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien les favoriser d'une part de leur patronage.

Une visite est sollicitée au magasin de

M. J. CANE & CIE.,

Ancienne maison J. C. Dixon,

Près du Marché, - BERTHIER.

C'EST LE BON TEMPS !

PENDANT LES MOIS DE

AOÛT et Septembre

Nous faisons une réduction de 25 pour cent sur toutes nos marchandises. Nous avons une foule de COUPONS à vendre à moitié prix. Nos marchandises de goût sont aussi entièrement à bon marché. Une visite conviendra tous ceux que nous invitons à venir à notre magasin, en face du marché,

BERTHIERVILLE.

P. D. DE GRANDPRÉ.

F. J. A. DEMERS, HORLOGER & BIJOUTIER

VIS-A-VIS LE MARCHE, BERTHIER,

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un magasin, où il se chargera de la confection de

BIJOUTERIES, JONCS, &c.

Et de la réparation de MONTRES, HORLOGES, &c., &c.

Il aura aussi toujours en main un assortiment complet de Montres, Horloges, Bagues, Lunettes, Pince-Nez, &c., qu'il vendra à des prix défiant toute compétition.

Ouvrage garanti pour un an.

Une visite est sollicitée.

F. J. A. DEMERS.

HOTEL GUILMETTE

Tenu dans l'ancienne résidence de monsieur Louis Tranchemontagne, à deux pas du débarcadère de la Compagnie du Richelieu et de la gare du Pacifique.

Cet hotel refait à neuf offre tout le confort désirable aux

TOURISTES ET VOYAGEURS DE COMMERCE,

La table ne laisse rien à désirer.

Les Vins et Cigares sont de premier choix.

Une visite est sollicitée.

H. GUILMETTE & CIE.

PROPRIÉTAIRES.

C. W. PHILLIPS & CIE.

MANUFACTURIERS DE

Chaussures de Gout,

BERTHIER.

Notre nouvelle manufacture étant maintenant ouverte, et ayant adopté le système le plus nouveau en fait de machineries, nous sommes en état de pouvoir fabriquer toutes les sortes de chaussures qui se vendent sur le marché, et à des prix très bas.

Tout ordre envoyé directement à la maison ou donné à notre commis voyageur, recevra une prompte et soignée attention.

W. G. McCONNEL,

RUE EDOUARD, - - BERTHIERVILLE,

Négociant en gros et en détail de

Fleur, Grain, Moulee, Lard, Saindoux, Sel, Platre, &c.

M. McCONNEL tient maintenant son magasin à côté de sa maison privée (ancien magasin de M. Derouin).

Agent pour les Compagnies d'Assurances suivantes:

Northern Fire Assurance Company,

City of London Insurance Co. (Limited).

Queen Insurance Company,

Western Ass. Co. of Canada, (Feu et Marine)

La Citoyenne, Feu, Vie et Accidents,

Canada Life.

Risques placés au plus bas taux possible.

BUREAU A MONTREAL:

W. F. JOHNSTON, AGENT,

10 12 & 14 RUE DU PORT.

—o Bureau Central de la Compagnie du Téléphone Bell o—

EUGENE FARLY, HILAIRE GENDRON,

Ferblantier, Plombier, ET COUVREUR,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

En face de l'hôtel Guilmette

Se chargera de tous ouvrages en Ferblanc, Tôle Galvanisée, etc.

Toujours en stock toutes espèces d'ouvrages de Ferblanterie en usage pour les familles.

M. Gendron se chargera de toutes les collections qu'on voudra bien lui confier.

16 nov. 1888.

A. E. PIETTE,

HORLOGER-BIJOUTIER,

BLOC TREMPÉ,

RUE DU ROI, - - - SOREL.

COMMERCE.

MARCHÉ DE BERTHIER

BERTHIER, Déc. 1888.

LÉGUMES

Patates, le minot..... \$0 25 à 3

Oignons, le minot..... à .....

Fèves, le minot..... à .....

Oignons, la tresse..... 0 8 à 10

Choux des Etats-Unis... 0 5 à 0 6

Fèves, la terrinée..... 0 4 à 0 5

GRAINS

Blé, le minot..... \$..... à .....

Pois, le minot..... 0 80 à 0 90

Blé d'Inde, le minot..... 0 60 à 70

Avoine, le minot..... 0 45 à 0 50

Sarazin, le minot..... 0 60 à 0 70

Orge, le minot..... à .....

Gaudriole..... à .....

Graine de mil..... à .....

VIANDES

Beuf, la lb..... 07 à 8

Beuf, 100 lb..... 6 00 à 7 00

Porc frais, la livre..... 11 à 12

Lard salé..... 10 à 12

Porc frais, 100 lbs..... 6 00 à 7 00

Mouton, jeune quartier... 35 à 55

Veau, jeune quartier.... 40 à 50

FARINE

Farine en quart..... 4 70 à 5 70

Farine en poche, 100 lb 2 20 à 2 50

Farine de blé d'Inde... 1 75 à 1 90

Farine de gruau..... 3 25 à 3 50

Sarazin..... à .....

PRODUITS DE LA FERME

Beurre frais, la lb..... 15 à 20

Beurre salé..... 18 à 20

Œufs frais, la douzaine... 12 à 15

Laine, la lb..... 30 à 35

Laine filée, la lb..... 60 à 75